



AIGLE 1853

**DÉCLARATION
DE PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIÈRE
2022**

ÉDITO

**LIVE FULLY,
LIVE RESPECTFULLY!**



L'humain, l'innovation produit et l'avenir de la planète sont au cœur des préoccupations de la maison Aigle. Créée il y a maintenant 170 ans, l'entreprise reste attentive au monde qui l'entoure et milite pour une mode plus durable.

Imaginer des vêtements, des bottes et accessoires : le chemin vers un monde meilleur ne s'arrête pas là, surtout pour une marque devenue société à mission en 2020. Chaque jour, nous nous efforçons de proposer des produits dans l'air du temps, pour tous les temps et qui durent longtemps. Cet équilibre ne peut se construire qu'à plusieurs, avec l'aide de nos partenaires, de nos fournisseurs, et de nos collaborateurs.

En 2021, nous nous engageons sur trois pistes d'amélioration : l'humain (car nous croyons au changement collectif), les produits (pour valoriser l'éco-conception), et la planète (pour réduire notre impact et protéger la biodiversité). En 2022, nous avons concrétisé ces engagements par des actions. Ce document annuel recense et détaille avec précision chaque action de la marque en matière de RSE.

Au programme : une enquête engagement au sein de l'entreprise pour recueillir le ressenti des collaborateurs et mieux adresser leurs problématiques, une poursuite de l'éco-conception au sein de nos collections, un travail de fond sur la traçabilité de nos produits et la transparence vis-à-vis de nos clients, la décarbonation de notre usine à Ingrandes grâce à des panneaux photovoltaïques... Et bien sûr la fierté de continuer à investir sur ce site de production d'Ingrandes-sur-Vienne, dernière usine à produire des bottes en caoutchouc en France.

Cette année encore, des changements majeurs qui témoignent de notre ambition de faire bouger les choses à grande échelle, des décisions plus modestes qui montrent aussi que nous croyons aux petits pas, qui une fois additionnés peuvent faire la différence.



SOMMAIRE

06 MODÈLE D'AFFAIRES

- 07 Présentation de l'entreprise
 - 12 L'entreprise à mission
 - 12 Notre politique de responsabilité sociétale
 - 13 Quelques faits marquants en 2022
 - 14 Notre cartographie des risques
-

18 01. PEOPLE

- 19 Le dialogue social
 - 21 La santé et la sécurité de nos collaborateurs
 - 23 Le développement des compétences
 - 24 La diversité chez Aigle
 - 27 Solidaires avec ceux qui en ont besoin
-

28 02. PRODUCT

- 29 Des collections responsables et durables
 - 32 Une fabrication qui respecte les droits humains
 - 34 Traçabilité & transparence
 - 34 Les actions en faveur d'une économie circulaire
-

36 03. PLANET

- 37 Réduction de notre empreinte carbone
 - 40 Gestion responsable des déchets
 - 41 Des actions concrètes pour préserver la biodiversité
 - 44 Sensibilisation aux causes environnementales
-

46 CONCLUSION

48 NOTE MÉTHODOLOGIQUE

52 REMERCIEMENTS

MODÈLE D'AFFAIRES



PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

Créée en 1853 par Hiram Hutchinson, Aigle perpétue un savoir-faire unique, incarné par la fabrication Made in France des bottes iconiques en caoutchouc naturel. Vêtements comme accessoires sont pensés pour la vie quotidienne : des créations qui allient style & fonction, dans l'air du temps et pour tous les temps.

En défendant le savoir-faire français, en proposant des pièces faites pour durer, en augmentant sans cesse la part de matières plus responsables (fibres recyclées, biologiques ou artificielles certifiées) dans ses collections, Aigle s'engage à maîtriser son impact environnemental.

Filiale de MF Brands Group, présente dans 20 pays via 371 points de vente (boutiques, corners, outlets), l'exigence de qualité et le souci du détail sont au cœur de la conception des collections pour garantir un produit juste et durable.

LES VALEURS DE AIGLE

ESPRIT PIONNIER

Notre héritage français repose sur l'innovation d'un Américain visionnaire – Hutchinson – et de son esprit pionnier. En 2020, nous nous sommes lancé le défi de devenir une entreprise à mission. Nous osons développer des concepts disruptifs et recherchons toujours des matériaux innovants afin de créer des produits d'exception qui allient style et fonction.

NOTRE SAVOIR-FAIRE

Maître bottier depuis 1853 au savoir-faire unique en France, Aigle confectionne la majorité de ses bottes à la main, dans l'usine de Ingrandes-sur-Vienne.

194 artisans travaillent quotidiennement dans le souci du détail : il faut 2 ans à un Maître bottier pour maîtriser les 60 étapes de fabrication d'une botte, faite à partir de caoutchouc naturel.

Sur la catégorie botte, nous n'avons cessé d'innover et de segmenter notre offre afin qu'elle s'adresse à l'ensemble de nos clients : botte enfant, botte lifestyle, bottes dédiées au jardinage ou encore bottes pour les professionnels.

Aigle est également l'une des marques référentes sur les catégories vêtements et chaussures : parkas, vestes, polaires, chaussures et accessoires. Pour cela, nous nous appuyons sur des fournisseurs experts des matières techniques et de leur montage garantissant ainsi une protection de haute performance à nos clients.

TOUS ENGAGÉS

Pleinement conscients qu'il n'y a pas de planète B, nous agissons véritablement pour l'environnement. Nous avons conscience que nos actions d'aujourd'hui auront un impact sur les générations futures. Nous nous engageons à faire mieux pour ces dernières, pour la planète et pour nos produits. La durabilité nous guide dans chacun de nos pas.

VISION POSITIVE

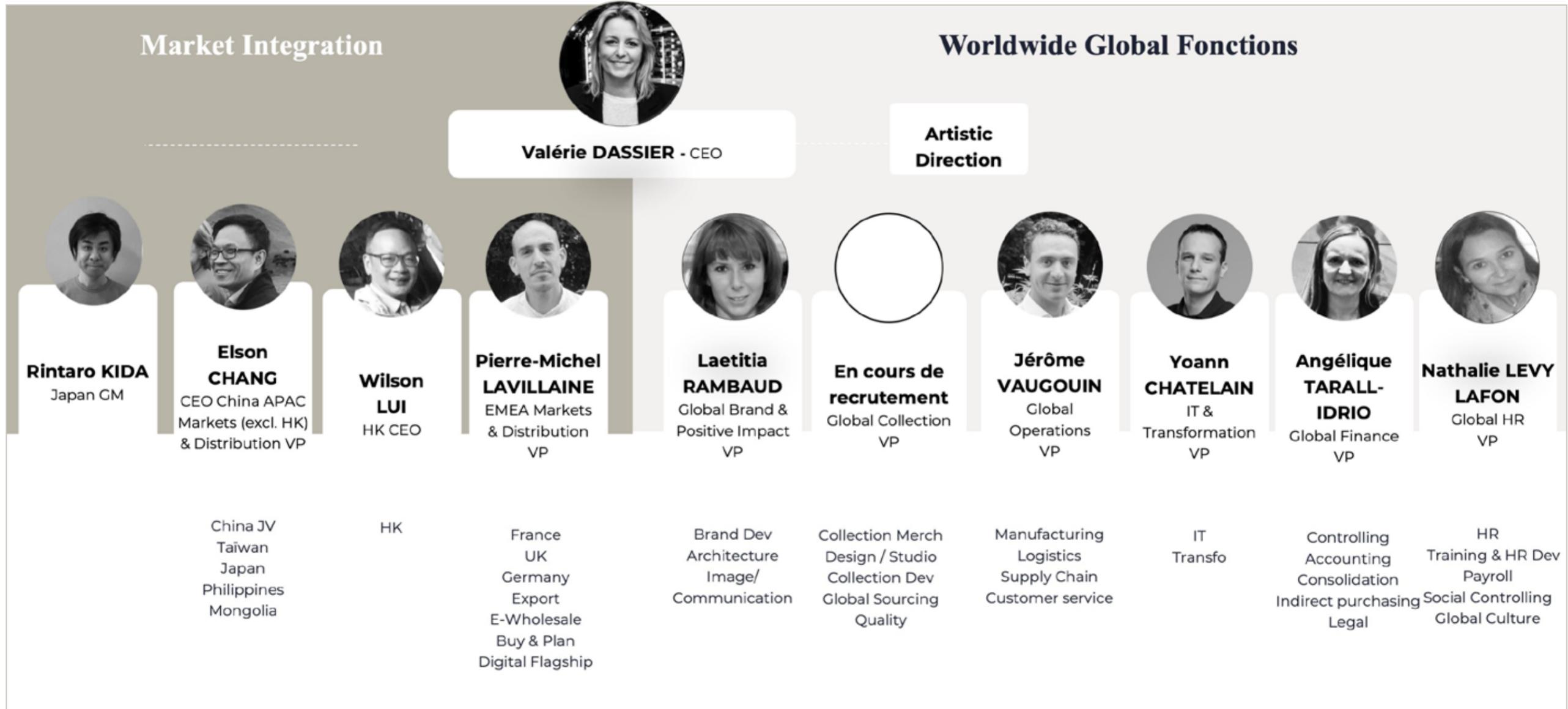
Parce que la vie est trop courte, Aigle incite ses clients à profiter de chaque instant. Nous souhaitons partager notre énergie et notre positivité à toute épreuve ! Nous sommes hédonistes, nous célébrons le pouvoir de la nature avec humilité, nous essayons de toujours parler à nos consommateurs avec de l'esprit et un sens de l'humour bien à nous. Vivre pleinement, explorer, respirer et se redécouvrir au contact de la nature, c'est ce que nous souhaitons à nos consommateurs et nous les y encourageons en les protégeant par tous les temps !

SAVOIR-FAIRE

Nous sommes fiers de notre acte fondateur et de notre savoir-faire français plus que centenaire. Cet artisanat incroyable qui permet de créer des produits durables pour une vie entière d'aventures ! La beauté et l'artisanat, la tradition et l'innovation, et une touche d'élégance à la française - « un certain je ne sais quoi » - sont ce qui rend Aigle si spécial. Nous valorisons le travail de nos maîtres-bottiers et de nos designers pour créer des collections et des produits toujours plus qualitatifs et uniques pour nos consommateurs.

NOTRE GOUVERNANCE

Depuis septembre 2022, Valérie Dassier, nouvelle Directrice Générale de Aigle, soutient le développement de la marque en France et à l'international, tout en valorisant le savoir-faire français et l'expertise unique de Aigle sur les techniques outdoor. Valérie Dassier est accompagnée d'un Comité Exécutif.



LA DIRECTION ARTISTIQUE

En octobre 2020, le trio d'Études Studio composé d'Aurélien Arbet, Jérémie Égry et José Lamali, a été nommé à la tête des collections Aigle. Leur vision audacieuse et innovante rencontre le savoir-faire patrimonial centenaire et engagé de Aigle.

À la fois marque de mode, label créatif, maison d'édition, Études a multiplié les projets depuis sa création en 2012 à Paris. Aujourd'hui, le trio de directeurs artistiques invente pour Aigle un nouveau chapitre de son histoire. Curiosité pour les nouveaux modèles de vie urbaine, intérêt prononcé pour le Made in France, désir d'une mode axée sur l'essentiel en accord avec la nature : autant de valeurs partagées par Aigle, Aurélien, Jérémie et José.

Pour la première fois de son histoire, Aigle a présenté sa collection Printemps/Été 2023 pendant le Calendrier Officiel de la Paris Fashion Week en septembre 2022 au Centre Pompidou.

CHIFFRES CLÉS DE LA MARQUE*

20
pays de référence

65 %
de ventes via retail

Dont 26 % de ventes en ligne

35 %
de ventes via wholesale



* Le périmètre des données est Groupe Aigle - Aigle International et toutes ses filiales européennes et asiatiques (Aigle Hong Kong AAL, Hong Kong GSM, Aigle China) ainsi que l'entité japonaise, à l'exception du nombre de collaborateurs qui ne comprennent que les salariés embauchés par Aigle. Aigle n'est pas juridiquement lié à l'entité japonaise, mais elle est intégrée dans notre suivi car elle dépend opérationnellement de nous.

NOS VENTES EN 2022

Chiffre d'affaires monde

251 millions

CA en Europe
93 millions

CA en Asie
158 millions



CA vêtements
174 millions
69,6 %

CA chaussures
20 millions
8 %

CA bottes
51 millions
20,4 %

CA accessoires
5 millions
2 %

371 points de vente
boutiques / corners / outlets

74
boutiques en Europe

297
boutiques en Asie

Dont : 204 en Chine, 19 à HK, 25 à Taïwan
44 au Japon, 4 au Philippines et 1 en Mongolie

1480
collaborateurs dans le monde

660
en Europe

Dont 634 en France

820
en Asie

L'ENTREPRISE À MISSION

Permettre à chacun de vivre pleinement des expériences sans laisser d'autres empreintes que celles de ses pas.

Cette raison d'être, inscrite dans nos statuts, illustre l'esprit pionnier de Aigle.

Aigle est officiellement devenu Société à mission en décembre 2020. Devenir une société à mission est une action volontaire et engageante à long terme, exigeante et vectrice de perspectives pour l'ensemble des équipes. C'est pour nous une étape naturelle et nécessaire qui guide nos pas et nos décisions en tant que marque de mode engagée.

La notion de « société à mission », introduite par la loi Pacte, permet à une entreprise commerciale d'intégrer dans ses statuts des objectifs sociaux et environnementaux auxquels elle consacre de véritables moyens et un suivi régulier. Un comité de mission est chargé de challenger les décisions de l'entreprise et de vérifier régulièrement que celles-ci soient conformes à notre raison d'être.

En 2022, le comité s'est réuni à deux reprises pour nous accompagner sur nos 5 engagements :

- 1 Concevoir des produits durables en privilégiant des matières premières recyclées ou certifiées par des organismes reconnus
- 2 Recourir à des fournisseurs garantissant leur conformité aux principes UN Global Compact
- 3 Encourager les comportements écologiques des collaborateurs en adaptant les lieux de travail, ainsi qu'en organisant des actions internes de sensibilisation à la protection de l'environnement
- 4 Mettre en œuvre des actions de sensibilisation à l'économie circulaire et à la protection de l'environnement auprès des clients et leur donner la possibilité d'agir à leur niveau
- 5 Participer à et soutenir des initiatives de protection de l'environnement

Chaque année, le comité de mission doit rendre un rapport sur ces engagements. Ce dernier sera disponible sur notre site internet à partir du mois d'avril 2023. Les détails de nos actions sur ces 5 engagements y figurent.

NOTRE POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Aigle est mobilisé depuis sa création sur les sujets de développement durable. En 2020, une transition concrète a été amorcée autour de la création notre programme RSE.

Notre programme RSE s'appuie sur 3 piliers fondamentaux :

- 1 **PEOPLE (L'HUMAIN) : PLACER L'HUMAIN AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DE NOTRE ENTREPRISE**
- 2 **PRODUCT (LE PRODUIT) : DES PRODUITS FAITS POUR DURER ET FABRIQUÉS RESPECTUEUSEMENT**
- 3 **PLANET (LA PLANÈTE) : PRÉSERVER LA PLANÈTE ET SES RESSOURCES**

QUELQUES FAITS MARQUANTS EN 2022

Aigle soutient le nouveau cours en ligne MOOC "ART ET ÉCOLOGIE" du Centre Pompidou



Une collaboration avec le Lonely Planet autour du guide du voyage responsable "ESPRIT LIBRE"



"À L'AIR LIBRE", le nouveau programme de fidélité communautaire et engagé



Un dossier déposé au SBTi avec une trajectoire 1,5 degré Celsius pour valider nos engagements de RÉDUCTION DE GAZ À EFFET DE SERRE

La DÉCARBONATION DU SITE D'INGRANDES, notamment grâce à l'installation de PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES



Une COLLECTION D'ACCESSOIRES EN LAINE MADE IN FRANCE, fabriqués à la manufacture du tricot à Roanne



Le déploiement de QR CODE DE TRAÇABILITÉ sur une partie de nos produits, en partenariat avec Footbridge



La CERTIFICATION ORIGINE FRANCE GARANTIE depuis 2016



Le SOUTIEN À HECTAR, plus grand campus agricole du monde aux portes de Paris



La sensibilisation de nos communautés à l'économie circulaire avec la campagne RRRR France





NOTRE CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Un risque est la possibilité qu'un événement implique des conséquences susceptibles d'affecter le capital humain, environnemental, matériel, financier et réputationnel de l'entreprise.

Ce tableau présente et décrit les principaux risques extra-financiers identifiés au sein de Aigle. L'évaluation de ces risques est un travail continu et peut être complété en fonction des évolutions du contexte interne et/ou externe.

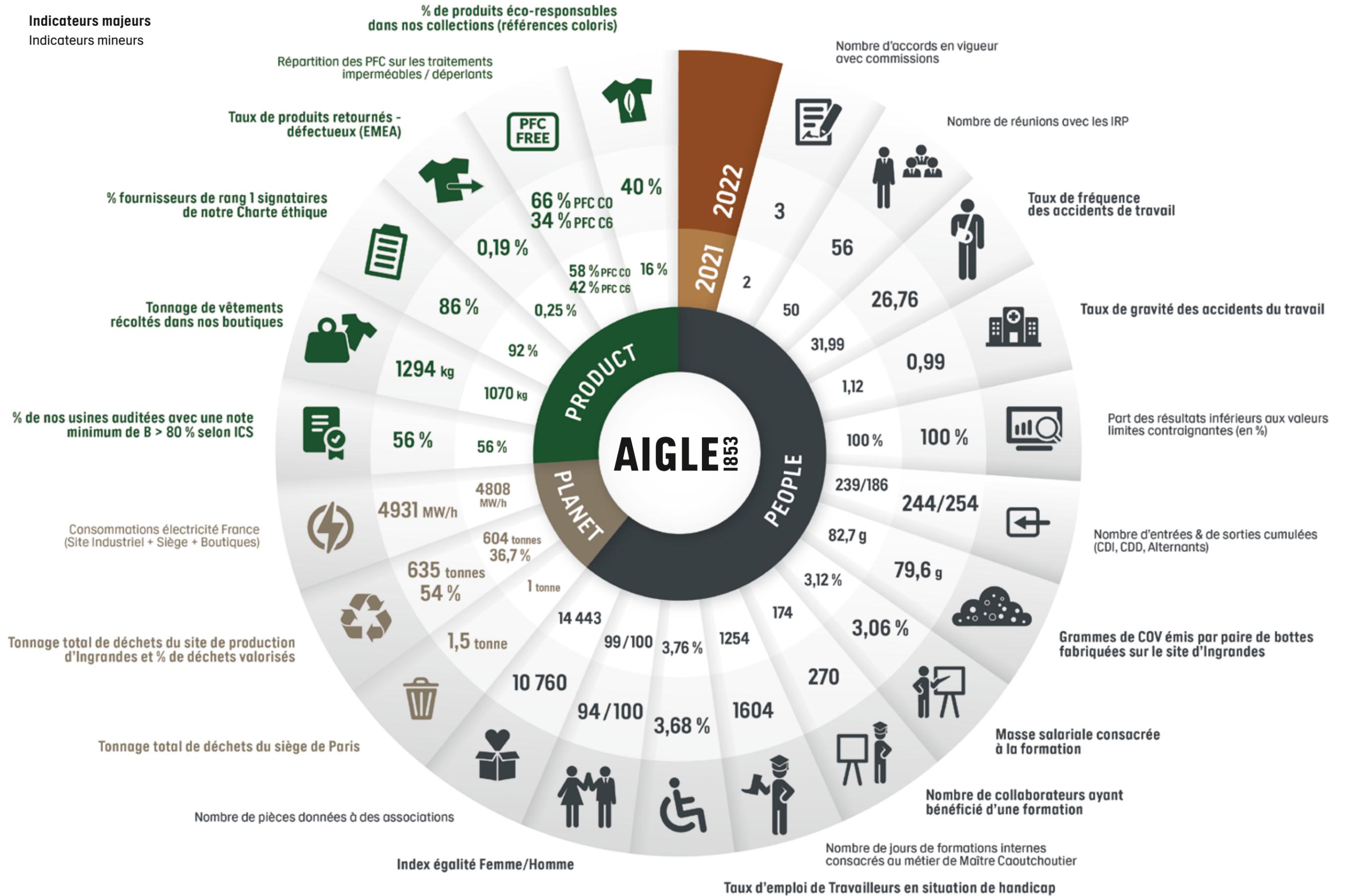
Pour identifier nos risques et enjeux principaux en matière de RSE, nous nous sommes basés sur le référentiel Grenelle II et avons procédé à un benchmark des pratiques sectorielles. La méthodologie de la cartographie des risques est décrite dans la note méthodologique.

RISQUE SIGNIFICATIF	Catégorie d'informations extra-financières auxquelles un risque peut être associé	Définition du risque et justification de son caractère significatif
PAS DE RISQUE SIGNIFICATIF		
ENVIRONNEMENT		
CHANGEMENT CLIMATIQUE, ÉNERGIE ET EAU	Changement climatique	Risque de rupture d'approvisionnement de nos matières premières
	Besoins énergétiques, énergies renouvelables et eau	Maîtrise de la facture énergétique et d'eau, augmentation des prix
ÉCONOMIE CIRCULAIRE	Efficacité des matières recyclées, upcyclées	Baisse de la qualité et de la technicité
	Valorisation des déchets	Augmentation des coûts de gestion
BIODIVERSITÉ	Dégradation de la biodiversité	Risque de rupture d'approvisionnement de nos matières premières
SOCIAL/SOCIÉTAL		
SANTÉ ET SÉCURITÉ	Santé et Sécurité dans le monde	Risque de pandémie et de santé pour l'entreprise et les employés, fermeture de la manufacture et des boutiques, fermeture des bureaux
	Santé et Sécurité au travail	Qualité de vie au travail, accident, maladie, risques psychosociaux, risque d'image, d'attractivité Coûts sociaux directs et indirects (cotisations AT/MP)
	Santé et Sécurité dans les magasins	Sécurité des clients dans les magasins, accident
EMPLOI ET COMPÉTENCES	Attractivité et recrutement des talents	Pertes des talents contribuant à la valeur de l'entreprise, absence d'anticipation sur les évolutions métier
	Formation et compétences	Maintien de notre savoir-faire, perte des compétences nécessaires aux besoins de l'entreprise
QUALITÉ DU MANAGEMENT ET DU DIALOGUE SOCIAL	Engagement des collaborateurs	Perte de l'adhésion au projet des collaborateurs, de sens, et de valeurs
	Relations sociales	Dégradation du climat social, perte de productivité, grèves
ÉGALITÉ DE TRAITEMENT	Diversité	Attractivité des talents, risque d'image
	Discriminations	Risque d'image, risque de mal-être
ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX	Qualité des produits/services et relation clients	Insatisfaction client, non fidélité, baisse montant du panier, mauvaise image, perte de CA
	Maîtrise et connaissance de la chaîne d'approvisionnements	Risque de réputation, ruptures d'approvisionnement, maîtrise des coûts de production
	Bien-être animal	Risque d'image
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION		
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	Corruption / Éthique	Non intégrité et/ou loyauté, perte de confiance dans les relations partenaires, faits de fraude/corruption interne et externe, risque d'amende, risque image
DROITS DE L'HOMME		
DROITS DE L'HOMME	Droits de l'Homme chez nos fournisseurs	Atteinte aux droits humains, aux libertés fondamentales et à la santé et à la sécurité des personnes. Risque de réputation, perte de confiance des consommateurs.

INDICATEURS

Indicateurs majeurs

Indicateurs mineurs



01. PEOPLE



Aigle place l'humain au cœur de ses préoccupations. La marque s'engage chaque année à faire mieux : en améliorant les conditions de travail de ses collaborateurs, en leur permettant de s'exprimer librement, en promouvant la diversité au sein des équipes, ou encore en leur donnant accès à différentes formations. Mais agir pour l'humain, c'est aussi s'engager concrètement auprès d'associations, pour accompagner ceux qui en ont le plus besoin.

LE DIALOGUE SOCIAL

UN DIALOGUE SOCIAL ESSENTIEL

Chez Aigle, notre politique de dialogue social se construit au quotidien. Elle est inclusive et se traduit par des rapports réguliers avec nos partenaires sociaux, qui se formalisent lors des CSE et des commissions. Nous avons procédé en novembre 2022 aux élections d'un nouveau CSE. De nouvelles personnes ont été élues et nous avons aujourd'hui des membres du CSE représentant plusieurs des métiers majeurs de notre entreprise (siège de Paris, site industriel d'Ingrandes, retail etc.)

Les représentants du personnel sont régulièrement associés et consultés, pour mener des réflexions communes sur l'employabilité, les conditions de travail et la qualité de vie au travail.

Au cours de l'année 2022, le dialogue social a abouti à la signature d'un accord de travail en équipe, signé par les deux organisations syndicales représentatives (la CFDT et la CGT). À la suite des élections professionnelles, le CSE a été renouvelé au début du mois de novembre.

Outre les commissions CSSCT, logement, formation et égalité professionnelle, nous avons réuni les représentants du personnel sur des thématiques comme :

- ➔ **Le handicap**
- ➔ **La mutuelle et la prévoyance, pour un maintien et une amélioration des garanties**
- ➔ **La restauration collective sur notre site d'Ingrandes**

Indicateurs 	Résultats 2021	Résultats 2022
Nombre de réunions avec les instances représentatives du personnel	50 réunions	56 réunions
Nombre d'accords en vigueur donnant lieu à une commission annuelle de suivi	2 accords	3 accords

ACCOMPAGNER NOS SALARIÉS

Le soutien proposé par notre partenaire FOCSIE

Consciente des difficultés (personnelles, sociales, financières, familiales, etc.) rencontrées par certains salariés, notamment post crise sanitaire et confinements, la Direction s'est engagée, dans le cadre des négociations annuelles obligatoires, à maintenir la cellule d'assistance sur le site d'Ingrandes. Ainsi, une assistante sociale est présente tous les 15 jours pour accompagner les salariés depuis 2021.

L'ENQUÊTE ENGAGEMENT 2022

Du 20 avril au 10 mai 2022, une Enquête Engagement interne a été organisée pour l'ensemble des cinq maisons du groupe MF Brands, en partenariat avec Willis Tower Watson.

Cette enquête d'opinion anonyme se composait de 54 questions, dont 10 portaient sur l'engagement durable des collaborateurs. Elle visait à recueillir le ressenti des collaborateurs sur 14 thématiques liées à leur activité dans chacune des maisons.

ENGAGEMENT	VALEURS
Leadership	Respect et reconnaissance
Diversité et Inclusion	RSE
Transformation	Efficacité opérationnelle
Collaboration	Qualité et focus client
Responsabilisation	Carrière et développement
Gestion de la performance	Rémunération et avantages sociaux

Pour mener à bien cette enquête, nous avons pu compter sur le support d'un chef de projet interne (nommé en parallèle de ses fonctions), chargé de travailler sur :

- ➔ La communication tout au long du projet
- ➔ Le déploiement de l'enquête sur les 3 semaines
- ➔ La restitution des résultats dans chaque maison (dirigeants, COMEX et directions)
- ➔ Le plan d'action à mettre en œuvre (mise en place d'ateliers et priorisation des actions à déployer)

La mobilisation des équipes pour cette enquête 2022 a été très forte, avec un taux de participation record de 93 % en 2022. 1 432 collaborateurs ont ainsi répondu aux questions de l'enquête, et ont soumis des propositions d'actions en lien avec les sujets identifiés comme prioritaires. Les attentes sont nombreuses et nécessitent la mise en place d'un plan d'actions.

Suite à l'Enquête Engagement, le process suivant est en cours de déploiement :

Juin 2022	Restitution des résultats de l'enquête par Willis Tower Watson aux chefs de projet de chaque marque
Juin 2022 à octobre 2022	Restitution des résultats aux dirigeants, puis aux membres du COMEX et aux équipes
Juin 2022 à octobre 2022	Organisation d'ateliers inter-équipes sur les 4 sujets identifiés comme prioritaires au regard des résultats : Communication, Rémunération et avantages sociaux, Attachement à l'entreprise et Carrière et Développement
Novembre 2022 à janvier 2023	Organisation d'ateliers pour chaque direction au regard des sujets identifiés (différents en fonction des directions)
Janvier 2023	Échange et arbitrages avec la direction et les membres du COMEX
À partir de février 2023	Déploiement de chaque plan d'action en collaboration avec les leaders identifiés

Indicateurs	Résultats 2021	Résultats 2022
Nombre d'entrées cumulées (CDI, CDD, alternance)	239	244
Nombre de sorties cumulées (CDI, CDD, alternance)	186	254

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DE NOS COLLABORATEURS

Aigle s'engage à protéger chacun de ses salariés. La marque doit s'adapter aux besoins spécifiques des différentes directions, Corporate, Opérations et Retail.

NOTRE POLITIQUE DE PRÉVENTION

Notre service Santé Sécurité Environnement et la CSSCT travaillent en étroite collaboration sur les sujets de santé, sécurité et conditions de travail.

La CSSCT a pu se réunir 14 fois en 2022 pour identifier des solutions aux différentes problématiques soulignées. Des visites ont également été réalisées afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre des actions sur le terrain.

Indicateurs	Résultats 2021	Résultats 2022
Taux de fréquence des accidents du travail	31,99	26,76
Taux de gravité	1,12	0,99

ÊTRE EN VIGILANCE SUR LE RISQUE CHIMIQUE

Soucieux de la santé de nos collaborateurs, notre service Santé Sécurité mène une politique de prévention active. En effet, nous poursuivons nos travaux d'étude et de mesure d'exposition en milieu de travail vis-à-vis des émanations de solvants et des poussières sur le site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne.

Ces mesures nous assurent que l'exposition de nos salariés est en dessous des valeurs limites d'exposition (VLE). Ainsi cela nous confirme que les mesures d'aspiration déployées sont efficaces. Ces résultats nous permettent aussi de déployer des mesures de protection complémentaires, comme le port de masques de protection lors de certaines tâches particulièrement sensibles pour l'opérateur.

Conscients que notre procédé de fabrication nécessite l'utilisation de solvant chimique, nous sommes actuellement dans une phase de test pour remplacer l'utilisation de produits chimiques pétrolier, hors procédé de fabrication, par des produits chimiques biosourcés sans étiquetage de sécurité.

En 2022, toutes les mesures réalisées respectent les VLE (valeurs limites contraignantes).

Indicateur	Résultat 2021	Résultat 2022
Part des résultats inférieurs aux valeurs limites contraignantes (en %)	100 %	100 %

MAÎTRISER NOS ÉMISSIONS DE COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV) SUR SITE

La fabrication d'une botte exige l'utilisation de solvants qui génèrent une émission de gaz et vapeur, entraînant des impacts sur la santé et l'environnement. Le processus de fabrication unique de Aigle nécessite l'utilisation de l'heptane.

Afin de protéger nos salariés, de nombreuses captations ont été installées dans les ateliers (systèmes d'aspiration divers). Des mesures d'expositions sont aussi réalisées par une entreprise spécialisée afin de s'assurer que tous les salariés sont bien en dessous des valeurs limites d'exposition réglementaires.

Pour éviter que ces captations ne polluent l'environnement, les aspirations sont reliées à des filtres à charbons actifs qui captent les molécules de COV. Ces molécules sont retraitées par la suite.

Pour le moment les chiffres annoncés ne prennent pas en compte les rejets captés par nos installations. Le gramme de COV de 2022 sera revu à la baisse à la réception des résultats des rejets captés.

À partir de 2022, les résultats sont exprimés en grammes équivalent CO₂, ce qui rend la donnée non comparable avec 2021.

Indicateur 	Résultat 2021	Résultat 2022
Grammes de COV émis par paire de bottes fabriquées	82,7 g/paires	79,60 g eq CO ₂ /paires

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Notre priorité est de protéger nos employés face aux risques liés à leur activité professionnelle et d'assurer leur qualité de vie au travail.

Pour transmettre notre savoir-faire, et développer notre excellence opérationnelle, nous avons initié un programme complet d'ergonomie au sein de notre usine à Ingrandes.

Le projet « Ergo+ » a démarré en 2019 : c'est un travail de fond que nous déployons pour améliorer de nombreux paramètres dans nos métiers et notre quotidien, centré sur la santé et les conditions de travail, et dans un esprit de développement durable.

Ce projet a pour objectif d'améliorer les conditions de travail de nos maîtres bottiers tout en optimisant la performance de l'entreprise et de pérenniser la transmission des savoir-faire historiques. Les axes d'amélioration s'articulent autour des gestes et de la mobilité corporelle ainsi qu'autour du management, de l'aménagement des espaces, de l'organisation et donnent lieu à de nouveaux standards de gestuels. Un expert en ergonomie et ergo-motricité nous accompagne dans ce projet pour former les équipes, leur permettre de corriger certains gestes et de capitaliser sur les bonnes pratiques. Un logiciel vidéo ainsi que des books de formation ont été mis en place afin de capitaliser et transmettre les bonnes pratiques lors des chantiers. Le projet ERGO+ est en cours d'application sur le secteur montage avec l'accompagnement du même cabinet d'ergomotricien que pour l'encollage initié en 2019 (Cabinet : GxG consulting).

Enfin, un dernier chantier d'ingénierie pédagogique a été conduit dans le but de garantir un processus de formation robuste. En 2022 a été proposée une formation de 7 semaines avec un convoyeur école dédié à la formation au montage mais également d'autres formations sur convoyeur s'adressant aux stagiaires.

L'année dernière, les équipes ont pu bénéficier de formations autour de la technologie à plat. Ce projet se poursuivra également sur l'année 2023 avec en ligne de mire la poursuite des chantiers Gestes Justes sur la technologie enveloppant.

Les recherches d'amélioration n'en sont qu'à leurs débuts. Ainsi, Aigle s'engage à améliorer les conditions de travail dans sa manufacture au fil des années.

LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Promouvoir un programme de développement des compétences et de formation tout au long de la vie professionnelle et assurer une évolution constante des savoirs et savoir-faire, telle est l'ambition de Aigle pour chacun de ses salariés.

Nous développons des programmes de formation pour l'ensemble de nos fonctions : front-office, back office, fonctions commerciales (retail/wholesale), logistiques et métiers de la production, aussi bien pour les collaborateurs que pour les managers.

Avec l'aide de notre équipe Développement RH, nous identifions les besoins de nos collaborateurs afin d'y apporter la réponse adéquate.

Les programmes de formation peuvent être élaborés et dispensés en interne – comme c'est le cas de notre parcours de formation Maître Bottier – ou en externe.

PLAN DE FORMATION

Notre offre de formations en 2022 a été déployée autour de 2 grands axes pour nos 3 grands métiers (Corporate, Opérations, Retail) :

-  **Le développement des compétences transversales**
-  **Le développement des compétences métiers**

Les formations transversales ont été axées sur des thématiques telles que l'anglais, la prise de parole en public, l'utilisation d'Excel ou encore le coaching managérial.

Les formations métiers sont dispensées par direction et par poste afin d'accompagner le développement des compétences de nos collaborateurs. En 2022, l'accent a particulièrement été mis sur la Direction Collection qui a été formée à l'éco-conception et aux achats responsables ainsi qu'à la technologie Gore-Tex®, qui permet de donner à nos produits un niveau de protection élevé (imperméabilité, protection contre le vent, respirabilité).

Les formations consacrées au métier de Maître Caoutchoutier se sont également intensifiées sur 2022 : le nombre de jours de formations au montage est passé de 1254 en 2021 à 1604 en 2022, soit une augmentation de près de 30 %.

Indicateurs 	Résultats 2021	Résultats 2022
Masse salariale consacrée à la formation (en %)	3,12 %	3,06 %
Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une ou plusieurs formations	174	270
Nombre de jours de formations consacrées au métier de Maître Caoutchoutier (en jours)	1254	1604

Le nombre d'heures de formation et le nombre de collaborateurs n'incluent pas l'effort de formation interne réalisée sur le poste de travail en production et dédiée au maintien de notre savoir-faire.

Au global, l'investissement formation réalisé en 2022 a représenté un montant de 641 887 €, soit 3,07 % de la masse salariale. Cet investissement comprend :

- ➔ **La contribution obligatoire à la formation (1 % de la masse salariale brute)**
- ➔ **Toutes les formations du plan de formation organisées sur l'année en interne et en externe**
- ➔ **Les heures de formation dédiées aux formations sur le poste de travail en production**

Il est donc largement supérieur aux obligations de l'entreprise qui a fait le choix d'investir massivement dans le développement des compétences de ses équipes.

LE LEADERSHIP GROUP

En complément des formations et pour répondre aux ambitions de développement de l'entreprise, le Leadership Group se réunit tous les 6 mois. Il est composé des membres du COMEX ainsi que de leurs collaborateurs directs (n-1).

Ces réunions ont pour objectif d'échanger, de partager une vision commune, qui pourra *a posteriori* être redescendue aux équipes, et ainsi faire partie de la culture d'entreprise et des valeurs Aigle.

En 2022, 2 jours et demi ont été respectivement consacrés à la gestion de projets et au développement de l'activité Bottes de Aigle.

LA DIVERSITÉ CHEZ AIGLE

ACTIONS EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Aigle s'est engagé en faveur de l'égalité des chances et de la non-discrimination en signant un Accord Handicap d'entreprise sur la période 2018 – 2020.

L'accord ayant été renouvelé pour la période 2021 – 2023, l'entreprise poursuit la démarche d'inclusivité initiée, et a mis en place plusieurs actions sur l'année 2022.

Dans ce cadre, Aigle s'engage à poursuivre les objectifs suivants :

- ➔ **Favoriser le recrutement de travailleurs en situation de handicap, le maintien dans l'emploi et le recours au secteur protégé et adapté**
- ➔ **Optimiser l'accueil et l'intégration des travailleurs en situation de handicap**
- ➔ **Déployer des actions de formation des différents acteurs impliqués dans le déploiement de l'accord handicap**
- ➔ **Déployer des actions de sensibilisation au handicap pour l'ensemble des collaborateurs**
- ➔ **Mettre en place un réseau de référents handicap de proximité au sein des directions Corporate, Opérations et Distribution**

Recrutement

Afin de signifier notre ouverture en termes de recrutement, la mention suivante a été intégrée à nos offres d'emploi :

Reconnue entreprise à mission depuis 2020, Aigle étend son engagement social en faveur d'un monde du travail accessible aux personnes en situation de handicap, visible ou invisible. Nos offres d'emploi sont par conséquent ouvertes à tous.

En avril et octobre 2022, nous avons participé au Salon Hello Handicap – salon en ligne dédié au recrutement de travailleurs en situation de handicap – et avons ainsi eu l'opportunité d'échanger avec des candidats ayant postulé aux offres d'emploi chez Aigle.

Nous avons prolongé le contrat avec Clever Connect, une solution centrée sur l'expérience digitale des recruteurs et candidats. Ce partenariat permet la diffusion de nos offres d'emploi sur le site de l'Agefiph (Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées). Elles sont ainsi accessibles à un maximum de candidats en situation de handicap.

Sur l'année 2022, 3 collaborateurs en situation de handicap ont rejoint Aigle, et 5 nouvelles RQTH ont été recensées par nos équipes. 2 RQTH sont arrivées à expiration. Aucun départ de travailleur en situation de handicap n'a été recensé.

Notre effectif de travailleurs en situation de handicap s'élève à 25 collaborateurs.

Insertion, formation, maintien dans l'emploi

En 2022, nous avons procédé à l'aménagement de poste de deux collaborateurs par l'achat d'équipements.

Notre équipe RH a parallèlement suivi une formation au handicap, animée par notre partenaire Tell Me The Truffe. Elle est désormais parfaitement au fait des enjeux relatifs au recrutement, au maintien dans l'emploi et à l'information sur le handicap.

Sensibilisation, communication et formation des collaborateurs

Dans le cadre de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées 2022, deux actions de sensibilisation ont été menées : l'une sur notre site de fabrication à Ingrandes-sur-Vienne, et l'autre à Paris. Elles visaient à communiquer sur notre accord handicap, nos actions et engagements, et déconstruire les préjugés autour des travailleurs handicapés. L'objectif étant in fine de rencontrer les collaborateurs, et d'instaurer un climat de confiance, afin qu'ils se sentent libres d'initier des démarches en ce sens si nécessaire.

À cette occasion, plusieurs collaborateurs ont manifesté leur intérêt pour le rôle de référent handicap. Nous prévoyons de les rencontrer dans les prochains mois.

Indicateur	Résultat 2021	Résultat 2022
Taux d'emploi direct de travailleurs en situation de handicap (en %)	3,76 %*	3,68 %

* Le taux annoncé pour 2021 était de 2,67 % au lieu de 3,76 %. Certaines informations étaient manquantes et après un recalcul, il a été corrigé.

ÉGALITE HOMME/FEMME – INDEX 2022

Depuis la loi Avenir Professionnel du 5 septembre 2018, Aigle procède chaque année à la publication de son Index Égalité Femme/Homme.

Conformément au décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019, cet index (sur 100 points) est calculé par le biais de cinq indicateurs compte-tenu de notre effectif :

Indicateur 1	Écart de rémunération entre les femmes & les hommes (/40 points)
Indicateur 2	Écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes & les hommes (/20 points)
Indicateur 3	Écart de taux de promotions entre les femmes & les hommes (/15 points)
Indicateur 4	Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année qui suit leur retour de congé maternité (/15 points)
Indicateur 5	Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations (/10 points)

Aigle obtient la note de 94/100 points en 2022, soit une note bien au-delà du seuil réglementaire fixé à 75 points par la Loi Avenir Professionnel*.

Notre taux est inférieur à 2021 car nous avons une sur-représentation de femmes dans les 10 plus hautes rémunérations (indicateur 5 de l'index).

	2021	2022
Indicateur 1	39/40	39/40
Indicateur 2	20/20	20/20
Indicateur 3	15/15	15/15
Indicateur 4	non calculable	15/15
Indicateur 5	10/10	05/10
TOTAL	99/100	94/100

Aigle est fier de ce résultat révélateur d'une politique de Ressources Humaines qui intègre pleinement le principe d'égalité de traitement entre les hommes et les femmes.

Dans notre Accord Homme/Femme, nous avons par exemple défini de ne pas impacter l'absence en congé maternité des femmes cadres pour le calcul de leur bonus.

Nous veillons au principe d'égalité et de traitement entre les femmes et les hommes lors des recrutements et au quotidien dans l'évolution salariale de nos collaborateurs.

* Rappel des textes législatifs : en dessous de 75/100, l'entreprise a obligation de mettre en place des mesures correctives. Aigle n'est donc pas concerné.

SOLIDAIRES AVEC CEUX QUI EN ONT BESOIN

Aigle s'engage concrètement auprès d'associations, en récoltant des fonds lors d'opérations solidaires.



L'association **Atout Solidaire** est un atelier de « customisation » et une boutique de vente de vêtements cédés par des partenaires industriels du textile. Depuis son ouverture en octobre 2017, Atout Solidaire a reçu plus de 100 salariés en insertion. Ce chantier d'insertion a pu, en 2022, passer de 17 à 22 salariés à temps plein. **En 2022, nous avons fait don de 1 432 pièces (vêtements, bottes, chaussures et accessoires).**



Créée à l'initiative de bénévoles du Secours Catholique en 1993, l'Association **Fringuette** a pour objet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté par l'accès à un emploi salarié.

L'association est conventionnée en qualité d'A.C.I. (Atelier et Chantier d'Insertion). Elle emploie plus de 40 personnes en insertion autour des activités suivantes : collecte et tri de vêtements de seconde main, vente de vêtements de seconde main, création d'accessoires de mode et retouches couture, etc.

Aigle soutient cette association, située dans la Nouvelle Aquitaine, via des dons. **En 2022, nous avons fait don de 2 735 pièces (vêtements, bottes, chaussures et accessoires).**



Afin d'aider les plus démunis, Aigle collabore une nouvelle fois en 2022 avec les **Restos du Cœur**. Grâce à ces dons, nous faisons vivre également deux piliers des Restos : Emploi et l'Aide aux gens de la rue. **Aigle soutient les Restos du Cœur de la Vienne en 2022, par le don de 2 157 pièces (vêtements, bottes, chaussures et accessoires).**



Nous participons à l'envoi de containers, via l'Association **Touraine Madagascar**, constitué de matériels agricoles, d'outillages, de fournitures scolaires, de vélos, de vêtements, jouets et vaisselle qui sont délivrés à la ferme école d'Antsirabe, située dans le secteur d'Antsahasoa. Le bénéfice de ses activités permet de faire fonctionner la ferme école. Le collège et lycée rassemblent près de 400 élèves dont 140 internes. **En 2022, nous avons envoyé 4 149 pièces (vêtements, bottes, chaussures et accessoires).**



Aigle participe aussi au développement de l'association **Altea Cabestan** avec le don de produits défectueux ainsi que de chutes de matériaux textiles ou cuirs. Depuis novembre 2018, l'association Altea Cabestan a créé un atelier de couture qui produit des accessoires et produits de décoration en matières recyclées récupérées auprès d'entreprises et de particuliers du secteur de la mode. **En 2022, Aigle a fait don de 287 pièces (bottes et matières).**

Indicateur	Résultat 2021	Résultat 2022
Nombre de pièces données à des associations	13 402	10 760

02.

PRODUCT



Le produit est au cœur de notre activité. Chaque saison, nous nous efforçons de développer des bottes, vêtements et accessoires avec un impact limité sur l'environnement. Allier style, technicité, qualité et durabilité ; nous sommes prêts à relever le défi. Cela passe par une démarche d'éco-conception de nos produits, qui prend en compte leurs impacts sur toute leur chaîne de valeur : du choix des matières premières jusqu'à leur fin de vie. Et pour ceux que nos clients ne portent plus, nous proposons des solutions concrètes en faveur de l'économie circulaire.

DES COLLECTIONS RESPONSABLES ET DURABLES

NOTRE PRODUIT PHARE : LES BOTTES EN CAOUTCHOUC NATUREL

Depuis sa création en 1853, Aigle est réputé pour ses chaussures et bottes en caoutchouc naturel.

LE CAOUTCHOUC, MATIÈRE PREMIÈRE NATURELLE

Nos bottes iconiques sont réalisées en partie à base de caoutchouc naturel, dans notre usine d'Ingrandes-sur-Vienne. Notre laboratoire a élaboré un mélange appelé « gomme », conçu à partir de caoutchouc naturel et dont la recette est tenue secrète depuis plus d'un siècle.

Le caoutchouc naturel apporte des caractéristiques techniques indispensables, comme la robustesse, la résistance à l'abrasion, la résilience ou encore la souplesse.

Le caoutchouc est une matière naturelle d'origine végétale, provenant de la transformation du latex de l'arbre hévéa. Un arbre produit en moyenne un demi-verre par jour. Un peu moins de 2 kg de caoutchouc sont nécessaires à la fabrication d'une paire de botte.

Nos fournisseurs de caoutchouc naturel sont situés au Vietnam. Nous contribuons, au travers de nos partenaires, à garantir les bonnes conditions de travail, un revenu supplémentaire et un cadre de vie par le développement des cultures multiples au sein des champs d'hévéa.

NOTRE LABELLISATION « ORIGINE FRANCE GARANTIE »

En 2022, nous avons produit 1,4 million de bottes dans notre usine d'Ingrandes.

Nous défendons un savoir-faire tricolore : notre manufacture historique est un véritable bijou dans lequel 194 maîtres bottiers confectionnent chaque jour les bottes Aigle depuis 1853.

Les bottes fabriquées dans notre manufacture d'Ingrandes-sur-Vienne sont labellisées **Origine France Garantie** depuis 2016. Ce label, renouvelé avec succès en 2022, nous permet de poursuivre notre engagement en faveur de la promotion du savoir-faire français.

LA RÉUTILISATION DE NOS CHUTES DE CAOUTCHOUC

Afin de limiter notre consommation de matière première et nos déchets, nous réduisons au maximum la perte tout au long de la chaîne de production de nos bottes.

Ainsi, nous avons mis en place un processus de récupération des chutes de caoutchouc non vulcanisé qui nous permet de les réintroduire dans nos modèles standards de bottes. Ces chutes sont renvoyées à nos fournisseurs pour être réinjectées dans leur mélange. La gomme obtenue nous sert alors à concevoir différentes parties de la botte, notamment la tige et les renforts.

Les chutes de doublures, composées de tissu et de caoutchouc non vulcanisé, sont quant à elles préalablement broyées puis réinjectées dans une gomme spécifique destinée à réaliser les semelles intérieures.

Le taux de matière recyclée par paire de bottes oscille entre 30 et 35 %.

Le caoutchouc recyclé est utilisé :

- ➔ Dans nos tiges
- ➔ Dans nos renforts (matière recyclée à + de 80 %)
- ➔ Dans notre mélange de caoutchouc extérieur : utilisation de mélange neuf ou de mélange recyclé. Dans le cas de l'utilisation du mélange recyclé, il est composé de 40 % de caoutchouc recyclé.
- ➔ Dans certaines de nos semelles



NOS COLLECTIONS ÉCO-RESPONSABLES

Pour parvenir à l'objectif d'augmenter la part de produits éco-responsables dans nos collections, Aigle déploie un plan d'actions visant à :

- ➔ Suivre l'évolution des produits éco-responsables à travers les différentes saisons
- ➔ Sensibiliser les équipes collection aux impacts environnementaux et sociaux des produits
- ➔ Former les équipes collection à l'éco-conception pour les guider vers le développement de produits plus responsables

En 2022, nos équipes collection ont été formées à l'éco-conception via notre partenaire Good Fabric.

Nos actions sont encadrées par notre définition du produit éco-responsable, explicitant les critères auxquels doit répondre ce produit chez Aigle*.

Un produit éco-responsable chez Aigle doit répondre à un des critères ci-dessous :

- ➔ Le produit doit être fabriqué en France.
- ➔ La matière principale du produit doit être composée au minimum à 50 % de fibres responsables. Si le produit est rembourré, le rembourrage doit être composé à 100 % de fibres responsables.

Sont considérées comme fibres éco-responsables les fibres dont la production a permis une baisse d'impact environnemental en comparaison avec leur équivalent conventionnel. La liste des fibres éco-responsables autorisées est publiée et accessible en interne : il s'agit de coton biologique GOTS ou OCS, de fibres recyclées GRS ou RCS, de laine certifiée RWS, de cuir certifié LWS, de matières artificielles certifiées LENZING et de caoutchouc naturel.

Nous sommes membres de Textile Exchange, une organisation mondiale à but non lucratif qui certifie et garantit les matières responsables que nous utilisons. Textile Exchange a développé les programmes de certification tels que GOTS, OCS, GRS, RWS ou encore RDS.

Nous sommes également membres de LWG, organisation à but non lucratif réunissant les principales parties prenantes de la filière du cuir. L'objectif du LWG est de faire travailler ensemble ces parties prenantes afin de s'accorder sur un protocole environnemental et social commun.

- ➔ Pour la fin d'année 2022, Aigle a proposé une collection d'accessoires Made in France, fabriqués à la manufacture du tricot à Roanne, composés de laine certifiée RWS et d'angora certifié caregora.
- ➔ Nos équipes Collections ont développé pour la saison d'hiver 2022 une parka, produit phare chez Aigle, alliant technicité (impermeabilité, déperlance, coupe-vent) et composée d'une matière extérieure et d'un rembourrage en polyester recyclé GRS.



Indicateur	Résultat 2021	Résultat 2022
% de produits éco-responsables dans nos collections - références coloris (en %)	16 %	40 %

PFC

Les Per-fluorocarbures (PFC) sont des molécules hydrophobes pouvant être utilisées dans les apprêts des tissus imperméables ou déperlants.

Considérées comme nocifs pour l'environnement, nous avons pris la décision en 2016 de réduire l'utilisation des tissus contenant des PFC dans nos collections.

Tout en maintenant un niveau de déperlance élevé, la majorité de nos vêtements contre la pluie est désormais PFC « free » (= PFC0). Certaines pièces sont PFC6 mais les PFC8, qui sont les plus nocifs, ont été bannis.

Indicateur	Résultat 2021	Résultat 2022
Répartition des PFC sur les traitements imperméables	58 % PFC (C0) – 42 % PFC (C6)	66 % PFC (C0) – 34 % PFC (C6)

* Notre définition du produit éco-conçu a été revue à la fin de l'année 2022. Elle a été simplifiée pour être plus compréhensible par nos clients.

UN GRADE DE QUALITÉ PREMIUM

Depuis toujours, la marque est engagée dans un processus de qualité, qui est perçu et reconnu par nos consommateurs. L'étude IFOP menée en France en 2021 sur un échantillon représentatif de 1201 personnes montre que la qualité/durabilité est le critère n°1 de choix des consommateurs Aigle.

- ➔ Des « tests packages » sont définis par catégorie de produits afin de tester la résistance des matières ainsi que leur performance technique et leur conformité aux réglementations.
- ➔ Concernant nos bottes, afin de garantir une utilisation optimale à nos clients, chacune d'entre elles subit un test manuel d'étanchéité.

Les plans de contrôle ont été renforcés tant au niveau de la qualité de fabrication que de la performance des matières. Plusieurs mesures ont été mises en place en 2022 :

- ➔ Renforcement des contrôles à réception à l'entrepôt pour vérifier la qualité des produits (exemple : lavage ménager pour tester le boulochage avant mise en vente).
- ➔ Élargissement de la grille de défauts sur la manufacture pour les bottes destinées au réseau Nature (exemple : micro-défauts qui ne touchent pas à la technicité mais seulement à l'aspect des bottes).
- ➔ Sondage à destination des magasins pour recevoir des retours du terrain. Des salariés Retail ont été désignés "ambassadeurs qualité" et participent à des rendez-vous deux fois par saison pour remonter les potentiels problèmes, les réactions des clients, etc. Cela leur permet également de mieux comprendre la technicité des produits et savoir la décrire au mieux en magasin.
- ➔ Tests douche : tous les modèles MTD® et Gore-Tex® sont maintenant testés avant et après lavage pour confirmer leur étanchéité. Ces tests sont appliqués en phase SMS (entre les prototypes et la production), pour valider l'étanchéité et améliorer la construction en cas d'échec. Le test dure 10 min sous une pluie très intense.

Indicateur	Résultat 2021	Résultat 2022
Taux de produits retournés - défectueux (en %)	0,25 %	0,19 %

UNE FABRICATION QUI RESPECTE LES DROITS HUMAINS

NOTRE CHARTE ÉTHIQUE

Afin de favoriser les bonnes pratiques en termes d'éthique et de droits humains chez ses fournisseurs, Aigle a défini des critères d'exigence et de transparence qui s'appliquent à l'ensemble de ses partenaires.

Une Charte éthique (et/ou Code de conduite) est diffusée auprès de tous nos fournisseurs de rang 1* afin d'encadrer les achats de produits finis et ceux de matières premières pour les bottes fabriquées dans notre manufacture.

* Nos fournisseurs de rang 1 correspondent à nos fournisseurs directs, auprès desquels nous passons nos commandes.

Nous sommes également signataires du Pacte Mondial (Global Compact), initiative des Nations Unies, qui vise à promouvoir auprès des entreprises des principes relatifs aux droits de l'Homme, aux droits du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Ainsi, notre Charte éthique est alignée avec ces principes.

En 2022, 86 % de nos fournisseurs de rang 1 sont signataires de notre Charte éthique (et/ou Code de conduite).

NOS AUDITS SOCIAUX

Afin de garantir la conformité sociale des usines dans lesquelles nos produits sont confectionnés, Aigle a mis en place une politique d'audit social auprès de ses fournisseurs de rang 1, basée sur les normes de l'Initiative for Compliance and Sustainability (ICS), dont nous sommes membres.

ICS évalue et audite les conditions de travail dans nos usines tout en les accompagnant dans une démarche de progrès.

Les usines sont auditées sur la base de 9 critères :



À l'issue de cet audit, un score composé d'une lettre suivie d'un pourcentage est attribué au membre. Cette note est découpée comme suit :

- ➔ Lettre (A – E) = criticité des non-conformités observées - A étant la meilleure note.
- ➔ Pourcentage = pourcentage de réponses conformes au standard.

La note attribuée aux usines auditées est utilisée comme critère d'évaluation et de référencement des fournisseurs choisis par Aigle. Ainsi, nous avons défini des plans d'actions spécifiques qui s'appliquent en fonction des différentes notes obtenues par chacune des usines. Si une usine ne répond plus à nos standards, nous mettons fin à notre partenariat avec elle.

En 2022, 56 % de nos usines sont évaluées B > 80 % selon le rating ICS. Ce taux est calculé à partir des usines auditées qui ont un audit valide au 01/01/2022, soit environ 2/3 de nos usines en 2022.

Indicateurs 	Résultats 2021	Résultats 2022
Taux de fournisseurs de rang 1 signataires de notre Charte éthique (et/ou Code de conduite)	92 %	86 %
Taux de nos usines actives auditées évaluées B > 80 % selon ICS	56 %	56 %

TRAÇABILITÉ & TRANSPARENCE

La transparence et la traçabilité de notre chaîne d'approvisionnement est un des piliers phares de notre stratégie RSE. Aigle travaille quotidiennement sur la traçabilité de sa chaîne d'approvisionnement dans l'objectif d'avoir une vision précise de sa chaîne de valeur, de garantir une transparence de production et ainsi de s'assurer du respect des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement.

En octobre 2021, nous avons initié notre projet Traçabilité en partenariat avec Footbridge, avec un double objectif :

- ➔ Assurer la traçabilité de nos collections textiles, chaussures et bottes afin de mieux connaître notre chaîne d'approvisionnement, en particulier à partir du rang 2
- ➔ Mesurer l'impact de nos produits sur le changement climatique, l'utilisation des ressources fossiles et l'eutrophisation de l'eau, grâce à des Analyses de Cycle de Vie (ACV)

Notre volonté est d'améliorer la transparence vis-à-vis de nos consommateurs et donc de leur partager ces informations. Ainsi, ces dernières sont accessibles sur notre site internet via les fiches produit et en boutiques via un QR code présent sur les étiquettes des produits concernés. Sur la saison Automne-Hiver 2022, 26 % de nos références sur le vêtement et les accessoires ont un QR-code.*

En 2022, Aigle a remporté le prix des Cas d'Or Sacrés Français dans la catégorie Mode et Vêtements pour son projet Traçabilité. Ce prix récompense les entreprises françaises qui réindustrialisent la France et les organisations qui assurent le rayonnement du Made in France.

LES ACTIONS EN FAVEUR D'UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Dans la droite ligne de notre programme RSE, nous œuvrons pour éveiller les consciences de nos parties prenantes et de nos clients en particulier. Pour cela, nous agissons en faveur de l'économie circulaire en leur proposant des solutions concrètes pour garder leurs vêtements plus longtemps ou en collectant ceux dont ils souhaitent se séparer pour leur offrir une seconde vie.

* FW22, EMEA, vêtements et accessoires, en références

SECOND SOUFFLE, NOTRE PLATEFORME DE SECONDE MAIN

Dans cette même démarche de sensibilisation à l'économie circulaire, Aigle a lancé en octobre 2020 une plateforme de seconde main, Second Souffle. Cette plateforme nous permet de tester un nouveau modèle et d'encourager nos clients à augmenter la durée de vie de leur produits Aigle. Nos produits étant qualitatifs, ils résistent parfaitement au temps et sont, de ce fait, parfaits pour la seconde main.

Aigle propose à ses clients de revendre les vêtements et bottes qui dorment dans leurs placards et de bénéficier de bons d'achat, valables sur Aigle.fr et sur Second Souffle. Chaque produit reçu par Aigle est nettoyé et reconditionné pour être immédiatement revendu sur la plateforme. Nos clients peuvent ainsi acquérir des produits Aigle à 30 ou 40 % du prix initial.

RRRR CAMPAGNE FRANCE

Pour la troisième année consécutive, Aigle a participé à la campagne #RRRR (Re-Pair, Re-Use, Re-Cycle, Re-duce) ayant mobilisé un peu plus 210 marques et acteurs de l'économie circulaire.

Cette campagne digitale a pour but la sensibilisation à l'économie circulaire et plus précisément à la réparation, la réutilisation des produits encore en état et le recyclage de ceux en fin de vie. Chaque marque s'est engagée à poster sur ses réseaux sociaux respectifs, des messages de sensibilisation.

Nous sommes fiers d'avoir contribué à une performance collective. En effet, 77 % de la population française a été touchée par la campagne #RRRR en 2022 (vs 55 % en 2021, 31 % en 2020). Sur les réseaux sociaux, la campagne a été vue plus de 52 millions de fois ce qui représente +42 M par rapport à 2021.

ATELIERS DE RÉPARATION

Depuis 2021, nous sommes en partenariat avec TILLI COUTURE, premier **T I L L I** service de couture à domicile.

En 2022, nous avons proposé 12 ateliers de réparation dans 6 de nos boutiques (Capucines Paris, Ternes Paris, Lyon, Bordeaux, Nantes, Toulouse), pour la rentrée des classes, ainsi que pendant la RRRR Week et les fêtes de fin d'année. Une couturière de Tilli est présente en boutique toute la journée pour proposer gratuitement des retouches simples (boutons, zip, changement de passant, coutures, etc.) aux clients sur les vêtements Aigle.

COLLECTE ET REVALORISATION DE VÊTEMENTS USAGÉS EN MAGASIN

Depuis octobre 2020, Aigle est partenaire de I:CO, abréviation de I:Collect. Cette entreprise collecte, tri, réutilise et recycle les vêtements et chaussures usagés collectés par les marques partenaires. Chaque vêtement ou paire de chaussures est trié en respectant la hiérarchie de gestion des déchets : réutilisation avant recyclage. Les articles collectés en bon état ont une nouvelle vie en tant que produits de seconde main ; les autres sont recyclés.



Faute de place, certaines de nos boutiques n'ont pas de box dans l'espace de vente. Cependant, toutes nos boutiques Aigle sont points de collecte et peuvent collecter les vêtements usagés de nos clients. À ce jour, nous avons 67 points de collecte Aigle, entre nos boutiques et nos sièges, dont 25 équipés de box de collecte, ce qui nous a permis d'augmenter le poids de vêtements collectés en 2022.

Indicateur 	Résultat 2021	Résultat 2022
Taux de textile collecté dans nos boutiques (en kg)	1071,42 kg	1294,46 kg

03.

PLANET



Depuis toujours, Aigle encourage ses clients à se reconnecter à la nature, en proposant des créations dans l'air du temps, pour tous les temps et qui durent longtemps. Aujourd'hui, cette nature est menacée par le réchauffement climatique. Pour être en adéquation avec ses engagements, Aigle se doit d'être à la hauteur des enjeux environnementaux. La maison s'engage à réduire son empreinte carbone, à trier et valoriser ses déchets mais aussi à promouvoir des actions concrètes en faveur de la biodiversité.

RÉDUCTION DE NOTRE EMPREINTE CARBONE

Face à l'urgence climatique, des changements dans l'orientation de notre développement sont inévitables.

L'Accord de Paris, adopté lors de la COP21 en 2015, est un accord mondial visant à limiter le réchauffement climatique d'ici 2100 à un niveau bien inférieur à 2, revu à 1,5 degré Celsius par rapport au niveau préindustriel.

Dans ce contexte, Aigle a souhaité établir un plan d'action à la hauteur des enjeux, engageant l'ensemble des parties prenantes.

NOS ENGAGEMENTS

Tout d'abord, Aigle a déposé son dossier au SBTi (Science Based Targets initiative) à la fin de l'année 2022, en vue d'une certification en 2023. Le SBTi est un organisme international qui valide l'alignement des objectifs de réduction des Gaz à Effet de Serre des entreprises, conformément aux préconisations scientifiques dressées lors de l'Accord de Paris.

De plus, Aigle est également signataire du Fashion Pact, une coalition mondiale d'entreprises, de fournisseurs et de distributeurs du secteur de la mode et du textile souhaitant développer de nouveaux projets à faible impact. Ces derniers s'engagent autour d'un ensemble d'objectifs environnementaux visant à lutter contre le changement climatique, protéger et restaurer la biodiversité ainsi que préserver les océans. Les membres du Fashion Pact ont défini trois objectifs concrets sur le climat :

- ➔ **Appliquer les principes de la UNFCCC Fashion Industry Charter des Nations Unies (dont le fait de définir des objectifs de réduction des émissions approuvés par SBTi)**
- ➔ **Atteindre 25 % d'approvisionnement en matières premières à faible impact d'ici 2025**
- ➔ **Atteindre 50 % d'énergies renouvelables d'ici 2025 et 100 % d'ici 2030 dans ses propres opérations**

LE CALCUL DE NOTRE EMPREINTE CARBONE

Notre objectif est de réduire nos émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sur toute notre chaîne de valeur. Pour avoir une vision sur nos principaux postes d'émissions, il est nécessaire de calculer régulièrement notre empreinte carbone. Ce diagnostic donne un état des lieux sur une année d'activité de l'entreprise des émissions directes et indirectes des GES en "tCO₂e = tonne équivalent CO₂".

Nous comptabilisons toutes nos émissions de GES (sur les scopes 1, 2 et 3). Les scopes 1 et 2 correspondent aux émissions de nos activités (consommation de gaz, d'électricité, d'essence, etc.) et le scope 3 aux émissions de toute notre chaîne de valeur en amont et en aval de nos activités (achat de produits finis, transport et distribution jusqu'au client final etc.).

En 2022, nous avons décidé de recalculer notre empreinte carbone de l'année 2019. En effet, cette dernière avait été réalisée essentiellement en données monétaires et non physiques, notamment sur les produits, qui représentent la majeure partie de notre empreinte carbone. L'année 2019 faisant office de base de mesure pour notre trajectoire de réduction de GES, Aigle a préféré affiner ses résultats.

En 2019, selon nos nouvelles données, notre empreinte carbone était de 91 965 tonnes de CO₂ équivalent (tCO₂eq). Les émissions de scope 3 représentent 97 % de cette empreinte carbone et environ 70 % sont liés à la fabrication de nos produits. Les émissions de scope 1 & 2 représentent les 3 % restant et correspondent essentiellement aux consommations d'énergie de notre site industriel d'Ingrandes.

Nous sommes actuellement en train de réaliser un calcul de notre empreinte de 2022 afin de constater nos progrès depuis 2019 et d'affiner notre plan d'actions. Elle sera publiée courant 2023.

Indicateurs 	Résultats 2019	Résultats 2022
Émissions de GES du scope 1 (en tCO ₂ eq)	1 576 tCO ₂ eq	TBC
Émissions de GES du scope 2 (en tCO ₂ eq)	1 218 tCO ₂ eq	TBC
Émissions de GES du scope 3 (en tCO ₂ eq)	89 171 tCO ₂ eq	TBC
Émissions GES totales	91 965 tCO ₂ eq	TBC

NOTRE PLAN DE DÉCARBONATION

Aigle s'est fixé des objectifs ambitieux de réduction de ses émissions de Gaz à Effet de Serre entre 2019 et 2030 :

- ⇒ **Scope 1 et 2 : - 46,2 % en valeur absolue**
- ⇒ **Scope 3 : - 55 % par produit vendu**

Les 3 grandes actions de décarbonation identifiées pour atteindre ces objectifs sont en cours de structuration. Celles-ci se concentrent sur les postes d'émission les plus significatifs de notre empreinte carbone et dont nous avons la maîtrise :

- ⇒ **Travailler sur la collection afin de diminuer les émissions de GES à la fabrication de nos produits**
- ⇒ **Porter une attention particulière à la gestion de nos transports**
- ⇒ **Réduire nos consommations énergétiques au siège de Paris, dans nos magasins et sur notre site d'Ingrandes**

MAÎTRISER ET SUIVRE NOS CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

La maîtrise de nos consommations d'énergie est un sujet que nous suivons depuis toujours pour des raisons écologiques et financières.

Nos équipes Infrastructures et Maintenance assurent le suivi régulier des installations afin de garantir le fonctionnement optimum de celles-ci et donc une consommation énergétique maîtrisée. Tout élément devant être remplacé l'est obligatoirement par des équipements moins énergivores.

Sur notre site d'Ingrandes

Aigle s'est engagé dans une dynamique d'amélioration continue afin de réduire ses consommations avec la mise en place d'un plan de comptage sur son site d'Ingrandes-sur-Vienne. Ce dernier permet d'apporter des données tangibles en mesurant de manière exacte les consommations grâce aux compteurs. En 2023 est prévu le lancement d'une démarche structurante d'ISO 50001.

La réduction de notre empreinte carbone passe également par la production et l'utilisation d'énergie renouvelable. Ainsi, nous avons installé une centrale photovoltaïque de 8100 m² au sol, soit 3300 m² de panneaux photovoltaïques permettant une production de 290kW/an. Cette production est utilisée pour notre site, soit une autosuffisance de 7,5 % (base 2021). En 2023, un projet d'agrandissement de cette centrale photovoltaïque est planifié et a pour objectif d'atteindre une production électrique de 30 % du besoin annuel (base 2021) avec une puissance installée de 1 Mwatt.

Au siège social de Paris

Au siège de Paris, tout le système d'éclairage est sur minuterie et s'allume uniquement sur les horaires de bureau.

Dans nos boutiques

Nos boutiques* en propre sont équipées de minuterie qui permettent d'éteindre toutes les lumières trente minutes après leur fermeture.

Indicateurs 	Résultats 2021	Résultats 2022
Consommation d'électricité (en Mwh) – site Ingrandes	3878 MW/H	3887 MW/H
Consommation de gaz naturel (en Mwh) - site Ingrandes	7394 MW/H	5833 MW/H
Consommation d'électricité (en Mwh) – siège de Paris	88 MW/H	118 MW/H
Consommation d'électricité (en Mwh) – dans nos magasins	842 MW/H	927 MW/H

Nos consommations totales d'électricité s'élèvent à 4931 MW/H en 2022 et sont restées à peu près stables versus n-1 (+3 % comparé à 2021). La consommation des magasins a augmenté de 10 % versus N-1, principalement du fait des fermetures liées au Covid en 2021. La consommation du siège de Paris a également augmenté d'environ 30% car le télétravail était plus important en 2021.

TRANSPORT & LOGISTIQUE

L'empreinte carbone de notre fret de marchandises représente 3 % des émissions totales de l'entreprise.

Afin de limiter au maximum les kilomètres parcourus, les produits Aigle en provenance de fournisseurs asiatiques à destination des marchés asiatiques sont gérés en flux directs. Les achats réalisés pour les marchés européens sont centralisés dans l'entrepôt d'Ingrandes, à côté de notre usine. Cette centralisation permet de consolider, pour chaque client, les commandes de produits textiles ou chaussants, quel que soit le pays d'origine. Cette consolidation optimise le transport aval par un meilleur remplissage des moyens de transport.

* Nous n'avons pas mis ici la consommation de gaz de nos magasins. Un seul magasin utilise du gaz et il a fermé ses portes au mois d'avril 2022. Sa consommation est de 14 MW/H.

FLUX AMONT

En termes d'émissions de gaz à effet de serre, le transport amont (Flux fournisseur vers Ingrandes) est le plus générateur de CO². Nous maximisons le recours au transport par bateau, moyen le moins polluant par distance parcourue.

La répartition des moyens de transport pour le flux reçu à Ingrandes : environ 80,3 % arrive par bateau (versus 71 % en 2021), 19,4 % par la route (versus 16 % en 2021) et 0,25 % par avion (versus 4 % en 2021)*.

En 2022, notre utilisation de l'avion a largement diminué, tandis que notre part de transport maritime a augmenté. Nous avons également arrêté le transport par train pour des raisons logistiques.

FLUX AVAL

Le flux aval correspond au flux de notre site d'Ingrandes vers nos clients finaux (nos magasins, nos partenaires wholesale et nos clients particuliers via le e-commerce). Environ 70 % du volume expédié est à destination de la France, que nous rejoignons majoritairement en camion. Le reste est envoyé vers l'Europe et acheminé principalement par camion ou vers des destinations lointaines et transporté par mer ou air.

GESTION RESPONSABLE DES DÉCHETS

Nous trions et valorisons nos déchets autant que possible et nous suivons mensuellement notre quantité de déchets.

Sur notre site d'Ingrandes

Cette année, Aigle a mis en place sur le site d'Ingrandes le suivi des déchets dits dangereux via l'outil gouvernemental TRACKDECHETS.

En 2022, le taux de valorisation des déchets a augmenté à la suite de la mise en place d'une filière de valorisation de nos déchets de caoutchouc cru sans doublure.

Nous avons par ailleurs établi un diagnostic sur la gestion de nos déchets afin notamment d'améliorer le tri, de limiter les rotations de camions, et donc limiter notre empreinte carbone.

Indicateurs 	Résultats 2021	Résultats 2022
Part de déchets valorisés du site de production (en %)	37,6 %	54 %
Poids des déchets du site de production (en tonnes)	603 tonnes	634 tonnes

Au siège social de Paris

Tous nos déchets sont collectés, triés et conditionnés par notre partenaire Lemontri, entreprise de l'économie sociale et solidaire certifiée B Corp, pour être envoyés dans des filières de recyclage en France. Des box de tri sont à disposition des équipes au sein des espaces reprographie et au rez-de-chaussée dans la cuisine. Aucune poubelle individuelle n'est disponible afin de faciliter le tri.

Aussi, toutes nos machines à café fonctionnent avec du café en grains Kawa dont le marc est récupéré par nos soins et reversé dans notre jardin. Le marc de café stimule la croissance et la floraison des plantes.

* Les matières premières achetées pour la fabrication de nos bottes ne sont pas comprises dans le périmètre. Elles représentent moins de 1 % en termes de poids total sur l'ensemble des marchandises reçues à Ingrandes.

Indicateur 	Résultat 2021	Résultat 2022
Poids des déchets collectés (en kg)	1000 kg	1498 kg

Avec nos boutiques flagship parisiennes

Depuis mars 2022, Aigle collabore avec La Réserve des Arts pour favoriser le réemploi des matériaux utilisés dans ses vitrines. Une fois changés, les décors (fleurs, bois, ou autres) mis en place pour les nouvelles collections ou campagnes sont proposés puis livrés à la Réserve des Arts afin d'être réutilisés par d'autres professionnels du secteur de la culture, de la création et de l'artisanat. Cette pratique favorise l'économie circulaire et permet d'offrir une seconde vie à des décors en bonne condition.

DES ACTIONS CONCRÈTES POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Parce que la nature est notre terrain de jeu, Aigle est une entreprise mobilisée dans la protection de la biodiversité. Cet engagement se traduit concrètement par son soutien à la Ligue de Protection des Oiseaux, à l'aménagement de son projet permaculture sur le site de sa manufacture à Ingrandes-sur-Vienne et à des partenariats avec Merci Raymond et Hectar.

SOUTENIR LA PROTECTION ET LA SAUVEGARDE DES AIGLES EN FRANCE

L'aigle est l'animal totem et le symbole de notre marque.

Les 7 espèces présentes en France sont menacées d'extinction sur notre territoire.

Depuis 2017, Aigle est partenaire de la LPO et a renouvelé en 2020 son contrat jusqu'en 2023. Nous portons ensemble un projet visant à permettre aux experts des aigles de se mettre en action sur le terrain, pour sensibiliser, prévenir et guérir ces espèces. Aigle a financé des projets à hauteur de 100 000 € sur 3 ans.

Cet engagement permet un soutien global des 7 espèces d'aigles en France ainsi que des programmes de protection spécifiques mis en place depuis 2018.

BILAN DE L'ANNÉE DE NOTRE ENGAGEMENT**Sauvegarde des espèces**

Notre soutien et financement du Réseau National Aigle Royal en France, permet le comptage, le suivi et la sauvegarde des couples d'aigles royaux en France. Relancé en 2018, le réseau permet l'observation et une meilleure connaissance de la présence de ces espèces sur l'ensemble du territoire. Chaque année, le nombre de couples observés augmente permettant ainsi un plan d'action adapté dans le maintien de cette espèce en France.

Nous participons au financement du Plan National d'Actions pour la sauvegarde du Balbuzard Pêcheur et du Pygargue à Queue Blanche. Ce plan permet pendant 10 ans de mener une protection totale de ces deux espèces par l'ensemble des acteurs territoriaux (associations, parcs nationaux, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage...) en France.

En 2022, 17 individus dont 11 Circaètes Jean-le-Blanc, 3 Aigles de Bonelli, 1 Aigle Botté et 2 Aigles Royaux ont été pris en charge.

Autres actions grâce à notre partenariat :

- ➔ **Soutien et financement des centres de soins LPO (procédure d'accueil, analyses complémentaires type prises de sang et radiographie, suivi)**
- ➔ **Accompagnement sur le suivi des Circaète Jean Le Blanc relâchés**

Grâce à notre partenariat, nous participons au suivi à distance de deux circaètes Jean-le-Blanc grâce à des balises GPS. En 2021, deux circaètes touchés illégalement par des armes à feu ont été recueillies et soignées en centre de sauvegarde LPO. Après plusieurs mois de soins et de rééducation, ces deux femelles ont été relâchées en mars 2022. Equipées de balises GPS miniaturisées, elles sont retournées dans leur habitat naturel. Le suivi GPS s'intègre dans un projet de thèse encadré par l'Institut Méditerranéen de la Biodiversité et d'Écologie marine et continentale, qui vise à étudier la réponse comportementale des grands rapaces à l'installation de parcs éoliens sur leur territoire.

Supports de communication et de pédagogie :

- ➔ **Mise à disposition d'un casque virtuel**
- ➔ **Site internet et présentation de notre partenariat**
- ➔ **Envoi de lettres d'informations autour des aigles et de la biodiversité**

Nos actions prévues pour l'année 2023 : don de bottes « Second Souffle » pour équiper les centres de sauvegarde LPO.

DES PARTENARIATS EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ**MERCI RAYMOND**

Aigle et Merci Raymond sont associés depuis 2021 pour créer un écrin de verdure.

Composé de plus de 250 plantes, un jardin suspendu favorise l'apprentissage des plantes tinctoriales utilisées pour les teintures naturelles, améliore la biodiversité en ville et apporte des saveurs particulières aux plats et boissons servis sur le rooftop de La Caserne.

En 2022, une trentaine de personnes (dont des collaborateurs, des clients, de la presse et des influenceurs) ont pu participer à 4 ateliers leur permettant de réaliser leur propre balconnière composée de différents types de fines herbes et fleurs aux propriétés répulsives, attractives, contributives et protectrices.

Aigle soutient également financièrement Merci Raymond : 10 % de ses bénéfices lors des ventes privées et avant premières soldes sur e-shop et retail de 2021 ont été versés au collectif urbain en 2022.

HECTAR

En 2022, Aigle a décidé de soutenir Hectar, plus grand campus agricole du monde aux portes de Paris. Cet espace étendu sur plus de 600 hectares est composé d'un campus de formation, d'un accélérateur de startups et d'innovations, d'une ferme pilote en agriculture régénératrice, d'espaces de coworking et propose également des séminaires et des ateliers de sensibilisation pour les jeunes. L'objectif du campus est de valoriser la terre et ceux qui la travaillent en encourageant la connaissance et la reconnaissance.

Afin d'encourager le renouvellement des générations dans le monde agricole, Aigle s'engage à soutenir financièrement la formation de jeunes agriculteurs. Pour ce faire, Aigle a reversé 10 % de ses bénéfices lors des ventes privées de fin d'année 2022 (e-shop et retail) au campus agricole.

LE PROJET DE PERMACULTURE SUR NOTRE SITE INDUSTRIEL À INGRANDES

Après la plantation des premières graines de notre jardin collectif en 2020 et 2021, nous avons poursuivi la production de légumes dans notre potager en suivant les principes de la permaculture.

En 2022, le groupe de volontaires s'est étoffé de 3 nouveaux salariés, portant le groupe de volontaires à 10 personnes.

La sécheresse et l'interdiction d'arroser a permis de concentrer les actions sur une plus petite parcelle : l'équipe a optimisé l'espace en imbriquant les légumes les uns dans les autres, telle une forêt comestible, afin de conserver au maximum la fraîcheur.

Des structures ont été installées pour répondre aux besoins constatés :

- ➔ **Création d'une haie sèche à partir d'un arbre mort se trouvant sur le site, tout en laissant le tronc en place afin qu'il devienne un gîte/perchoir pour les oiseaux et insecte et ainsi favoriser la biodiversité**
- ➔ **Installation de 10 nichoirs à oiseaux dans les arbres à proximité du jardin partagé**
- ➔ **Construction d'un grillage par-dessus la ganivelle pour protéger davantage les cultures des lapins**
- ➔ **Installation d'une nouvelle table de pique-nique pour permettre aux salariés de venir y déjeuner**
- ➔ **Renforcement de la mini-forêt grâce à de la paille**
- ➔ **Plantation de 2 pieds de vignes, un laurier sauce, un mimosa, un pommier pour l'ornement et apporter de l'ombre dans quelques années**
- ➔ **Installation de bordures en bois pour tracer le contour du potager et d'une arche en vigne pour marquer son entrée**

En 2022, l'équipe et les salariés volontaires ont continué à mettre en pratique les principes de la permaculture. Grâce à eux, les légumes d'hiver comme l'ail, les poireaux, et les betteraves ont d'excellents résultats. L'équipe a également réalisé des ateliers sur les plantes sauvages médicinales et comestibles afin d'apprendre à les reconnaître et à les utiliser. D'autres ateliers sur les oiseaux, la symbiose des arbres et sur l'utilisation d'eau ont également été organisés. Les ateliers ont lieu une fois par mois : ils représentent des moments d'échange, de reconnexion à la nature, et permettent aux différents services d'Ingrandes de se rencontrer.

SENSIBILISATION AUX CAUSES ENVIRONNEMENTALES

Chez Aigle, nous croyons au pouvoir du collectif. C'est ensemble que nous parviendrons à prendre conscience de la réalité climatique à laquelle nous faisons face, et à proposer des bonnes pratiques.

AIGLE x LONELY PLANET



À l'occasion de la journée internationale de l'environnement, Aigle et Lonely Planet ont collaboré autour du guide du voyage responsable français nommé « **Esprit Libre** ».

Il y a presque 30 ans, Aigle, Lonely Planet et d'autres marques imaginaient la Charte éthique du voyageur, pour encourager les bonnes pratiques lors de la découverte de destinations lointaines. Aujourd'hui, ces valeurs restent partagées par Aigle et Lonely Planet : la nécessité de ne laisser derrière nous que l'empreinte de nos pas est donc retranscrite dans ce guide, distribué gratuitement à sa sortie en boutique puis pour les achats de plus de 200 euros.

L'objectif de ce guide du voyage responsable est d'aiguiser son regard autant que sa conscience écologique, en (re)découvrant la France.

À L'AIR LIBRE, NOTRE PROGRAMME DE FIDÉLITÉ COMMUNAUTAIRE ET ENGAGÉ



En 2022, Aigle a lancé son programme de fidélité au service du monde qui nous entoure. En s'inscrivant à « À l'air libre », chaque achat en neuf ou en seconde main (via notre plateforme Second Souffle) fait gagner des points qui peuvent être utilisés pour un nouvel achat. Le client peut également faire un don de points pour financer des projets d'énergie solaire afin de compenser son empreinte carbone. Aigle s'engage à doubler le montant de chaque don reversé.

CLEAN WALK

Afin de célébrer la Journée de la Terre, Aigle s'est associée à YesWeClean Association pour réaliser une collecte de déchets dans les espaces verts de Paris le 22 avril 2022.

Deux ans, c'est le temps qu'il faut à un mégot pour se décomposer. 700 ans pour un sac plastique, et 1 000 ans pour une bouteille en plastique. 2 heures, c'est le temps qu'il a fallu à nos collaborateurs pour ramasser 25 kilos de déchets et 2 500 mégots de cigarettes.

Grâce à YesWeClean Association, les collaborateurs Aigle ont pu vivre un moment de partage, tout en prenant conscience que c'est grâce à ces gestes et au collectif que nous pouvons, chaque jour, mieux protéger notre planète.

MOOC "ART ET ÉCOLOGIE"

Pionnier de la mode durable, Aigle s'engage dans ses collections et à travers ses collaborations à prendre soin de la nature. Ainsi, Aigle et le Centre Pompidou croisent leur vision et leur créativité pour replacer l'environnement au premier rang pendant un partenariat de deux ans. Outre une collection capsule inspirée par Mondrian pour l'été 2023, Aigle a choisi de soutenir le nouveau MOOC (« Massive Open Online Course ») du Centre Pompidou intitulé « Art et écologie. » Ce cours en ligne gratuit et accessible à tous est disponible en français et en anglais, depuis le 10 octobre 2022.



CONCLUSION



2022 représente pour Aigle une année de consolidation de ses actions RSE en faveur de l'humain, des produits et de la planète.

« Permettre à chacun de vivre pleinement des expériences sans laisser d'autres empreintes que celles de ses pas » : notre raison d'être nous accompagnera de nouveau cette année pour renforcer nos engagements en tant que société à mission.

En 2023, Aigle souhaite capitaliser sur les avancées les plus importantes mises en place au cours de l'année passée, notamment l'éco-conception, la traçabilité et la décarbonation de notre manufacture d'Ingrandes-sur-Vienne.

NOTE METHODOLOGIQUE



PÉRIMÈTRE

Pour cet exercice nous avons en majorité un périmètre Europe, incluant le siège social de Paris, le site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne, nos points de vente en propre et nos filiales européennes (Royaume-Uni, Allemagne, Suisse, Espagne). Nous avons pour objectif d'intégrer davantage nos filiales asiatiques (Joint-Ventures d'Hong Kong et de Chine) dans notre reporting extra-financier pour les années à venir.

Le tableau ci-dessous récapitule pour chaque type de données le périmètre couvert. Des explications et des précisions supplémentaires pourront être apportées par indicateur, pour spécifier notamment quels sites (points de vente, siège social de Paris, site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne), quels modes d'exploitation (en propre, partenaires) et quels pays ont été inclus dans l'analyse.

Indicateurs 	Périmètre
Nombre d'accords en vigueur avec commissions	Aigle International - France
Nombre de réunion avec les IRP	Aigle International - France
Taux de fréquence des accidents de travail	Aigle International - France
Taux de gravité des accidents du travail	Aigle International - France
Part des résultats inférieurs aux valeurs limites contraignantes (VLE)	Groupe Aigle - site de production
Nombre d'entrées & de sorties cumulées (CDI, CDD, Alternants)	Aigle International - France & filiales européennes (Espagne, Allemagne, Suisse, Royaume-Uni)
Grammes de COV émis par paire de bottes fabriquées sur le site d'Ingrandes-sur-Vienne	Groupe Aigle - site de production
Masse salariale consacrée à la formation	Aigle International - France
Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une formation	Aigle International - France
Nombre de jours de formations internes consacrés au métier de Maître Caoutchoutier	Groupe Aigle - site de production
Taux d'emploi de Travailleurs en situation de handicap	Aigle International - France
Index égalité Femme / Homme	Aigle International - France
Dons de pièces aux associations	Aigle International - France

Indicateurs 	Périmètre
% de produits éco-responsables dans nos collections (références coloris)	Aigle International, Aigle Hong Kong AAL
Répartition des PFC sur les traitements imperméables / déperlants	Aigle International, Aigle Hong Kong AAL
Taux de produits retournés (EMEA)	Aigle international - EMEA
% fournisseurs de rang 1 signataires de notre Charte éthique	Aigle International, Aigle Hong Kong AAL
% de nos usines auditées avec une note minimum de B > 80 % selon ICS	Aigle International, Aigle Hong Kong AAL
Tonnage de vêtements récoltés dans nos boutiques en propre	Aigle international - France, Suisse, Allemagne (points de vente en propre)
Emissions de Gaz à Effet de Serre en Tonne équivalent CO ₂ et % de réduction des émissions de CO ₂	Groupe Aigle - Aigle International et toutes ses filiales européennes et asiatiques (Aigle Hong Kong AAL, Hong Kong GSM, Aigle China)
Consommations électricité France (Site Industriel + Siège + Boutiques)	Aigle International - France (points de vente en propre : succursales et outlets, siège et site de production)
Tonnage total de déchets et % de déchets valorisés sur le site d'Ingrandes-sur-Vienne	Groupe Aigle - site de production
Tonnage total de déchets du siège de Paris	Aigle International - France

PÉRIODE

Par défaut, les données qualitatives et quantitatives portent pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année écoulée, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Les exceptions correspondent à des données sur nos collections qui suivent un rythme saisonnier (Printemps-Eté et Automne-Hiver) et font l'objet d'une mention explicite au sein du rapport.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES

En 2019, nous avons défini et identifié nos risques et enjeux principaux en matière de RSE, en mettant en face de chaque risque, les conséquences pour notre entreprise et nos activités. Nous avons ainsi pu déterminer pour chaque catégorie si elle représentait un risque significatif. Ainsi, nous avons défini la cartographie des risques selon une hiérarchisation des enjeux.

Chaque année depuis 2019, nous avons fait évoluer la cartographie des risques ainsi que la hiérarchisation de nos enjeux. Il est toutefois à préciser, que certaines catégories, évaluées sans risque significatif pour l'activité sont quand même traitées dans notre rapport et font l'objet d'engagements ou plans d'actions, car nous les considérons comme majeurs dans les valeurs d'engagement de l'entreprise. Eu égard à notre activité, nous avons considéré que les informations suivantes n'étaient pas pertinentes : la lutte contre le gaspillage alimentaire, la précarité alimentaire, l'alimentation responsable, équitable et durable, les actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives. En 2023, la pertinence de ces informations sera réévaluée.

COLLECTE DES DONNÉES

Les indicateurs sont collectés auprès des contributeurs concernés lors des mois de décembre et janvier. La rédaction de la DPEF s'effectue tout au long du mois de janvier.

Les données sociales et sociétales concernant nos collaborateurs sont principalement fournies par la Direction des Ressources Humaines.

Les données environnementales et liées au produit sont collectées auprès de la Direction Sourcing et qualité et du service RSE. La production de ces données environnementales est principalement établie à partir du traitement de données issues de nos systèmes de gestion (bases de données des commandes, logistique, registre de suivi des déchets, comptabilité) ou de la collecte d'informations auprès des prestataires et des fournisseurs (factures, rapports d'audits environnementaux). Concernant l'indicateur relatif aux émissions de gaz à effet de serre, les calculs ont été effectués par un cabinet spécialisé dans le calcul d'empreinte carbone des entreprises.



REMERCIEMENTS



Aigle remercie toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de cette Déclaration de Performance Extra-Financière :

Toutes les contributrices et contributeurs internes pour leur implication dans le processus de récolte d'informations sur leurs actions et stratégies, leurs indicateurs de suivi et de performance : Corinne Artaud-Guibert, Sophie Baumgarden, Nathalie Blanchet, Benjamin Chapuis, Sandrine Chevard, Clarisse Cloche, Carole Debernard, Julie Delaude, Virginie de Maillard, Mawah Dosso, Sophie Geisselmann, Laurent Hautier, Eva Hicheri, Anne Lafon, Nathalie Levy-Lafon, Chloé Meffre, Emma Michel, Cléopée Millet Watine, Antony Perez Roldan, Thibaut Petiet, Christine Petrot, Yuan Pollart, Cedric Pucheu, Laëtitia Rambaud, Samuel Tomiak, Jérôme Vaugouin.

Les parties prenantes externes : partenaires et organismes qui ont bien voulu témoigner de leurs expériences et engagements aux côtés de Aigle.

Cheffes de projet (pilotage et rédaction) : Celya Cirak et Hortense Merlio.

Crédits photo : Direction du marketing Aigle.

Ce rapport est imprimé sur du papier FSC.

Exercice clos le 31 décembre **2022**

RAPPORT

DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT
SUR LES INFORMATIONS RSE

AIGLE INTERNATIONAL
ZI Saint Ustre - CS 30755
86107 CHATELLERAULT CEDEX

www.groupey.fr



NIORT

53 rue des Marais
CS 18421
79024 NIORT Cedex
Tél. : 05 49 32 49 01
www.groupey.fr

AIGLE INTERNATIONAL

Rapport de l'organisme tiers indépendant (OTI) relatif à la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1877 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la Déclaration de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel », pour l'exercice clos le 31/12/2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

GROUPE Y AUDIT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée – Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers
Membre indépendant du réseau Nexia International – Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 37 000 €
Siège social : 53 rue des Marais – CS 18421 – 79024 NIORT Cedex – Tél. : 05 49 32 49 01
RCS NIORT B 377 530 563 – APE 6920 Z – TVA : FR 10 377 530 563

FONTENAY-LE-COMTE – FUTUROSCOPE – LA ROCHE-SUR-YON – LUÇON – NANTES – NIORT – PARIS



Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Nous attirons votre attention sur la mise en place d'un protocole de reporting extra-financier plus abouti que celui de l'exercice précédent, permettant ainsi de bien identifier les contours de chaque information considérée comme importante mais aussi les responsables des données et les méthodologies de calcul ;
- En outre, nous tenons à saluer les efforts réalisés afin de revoir la définition du produit « éco-conçu » et de l'intégrer au sein des différents outils de suivi de la donnée ;
- Par ailleurs, nous avons relevé les travaux engagés afin d'étendre aux filiales le périmètre couvert par les différents indicateurs clés de performance. Nous ne pouvons que vous encourager à poursuivre ces efforts pour les prochaines Déclarations ;
- En revanche, il convient de souligner que l'indicateur relatif aux émissions de gaz à effet de serre s'appuie sur l'empreinte carbone d'AIGLE International de l'exercice 2019. En effet, à la date de notre intervention, les données relatives à l'exercice 2022 étaient encore en cours de traitement. En conséquence, l'OTI sera attentif à l'actualisation de ces informations au sein de la Déclaration portant sur l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
- Et enfin, AIGLE International ambitionne de réaliser une nouvelle analyse de matérialité lors de l'exercice 2023 afin de prendre en considération l'évolution des attentes de ses parties prenantes et, le cas échéant, de s'ajuster aux enjeux majeurs du groupe.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration :

- De sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- D'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- Ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822.11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre les mois de novembre et février sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

Nous avons menés dix entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment la direction des ressources humaines, la direction qualité et sourcing, la direction technique et risques ainsi que la direction projets et transformation.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques sociaux ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance, afférents aux principaux risques ;

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - o apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - o corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour les risques relatifs au changement climatique et la qualité des produits/services et relation clients, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante ; pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités précisée en Annexe 1;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - o des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - o des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 42,8% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation;

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Niort, le 24 février 2023

L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

GROUPE Y Audit



Arnaud MOYON

Associé Département Développement Durable

AIGLE 1853